

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 14 avril 2014

## 4.19 Association « La Faïencerie-théâtre de Creil » - conseil d'administration – désignation des membres

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ASSAMTI, M. MONTES, Mme GOMES-NASCIMENTO, M. BOUKHACHBA, Mme DHOURY, M. AKABLI, M. N'DIAYE, M. DEME, Mme BARBETTE, M. LELONG, Mmes MOUSSATEN, SAVAS, M. ATAKAYA, Mme MEHADJI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M'BAYE-DIAO, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN

Pouvoir à :

M.LEMAIRE

Mme FAZAL

Pouvoir à :

M. CABARET

M. FRÉMINE

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose :

L'association « La Faïencerie-Théâtre de Creil » a pour but de participer aux missions culturelles et d'intérêt général qui lui sont confiées par la Ville de Creil, les villes conventionnées et les organismes financeurs ayant signé une convention avec la Faïencerie. D'affirmer la Faïencerie comme lieu de production artistique, d'organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques, de participer à une action de développement culturel, de faciliter l'expression culturelle des associations partenaires.

L'association « La Faïencerie-Théâtre de Creil » souhaite favoriser la participation de ses partenaires.

En conformité avec ses statuts, la Ville de Creil doit désigner, au sein de son conseil municipal, 2 représentants titulaires et 2 suppléants, appelés à siéger au conseil d'administration.

Les candidats proposés sont :

Pour la liste «Creil une ambition partagée» :

Membres titulaires

Danièle CARLIER

Florent LELONG

Membres suppléants

Hassan BOUADDI

Babacar N'DIAYE

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les statuts de l'association « La Faïencerie, Théâtre de Creil »

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique:** de désigner, membres titulaires : **Danièle CARLIER, Florent LELONG** et de désigner, membres suppléants : **Hassan BOUADDI, Babacar N'DIAYE**.

Appelés à siéger au conseil d'administration de l'association « Faïencerie-théâtre de Creil ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 16 AVR. 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 16/04/2014 Signatures Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy